Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260421-01_04_2024CCAS-DE

CCAS DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 avril 2026 à 18H30, les membres de la Commission Administrative se sont réunis au lieu ordinaire à la Résidence du Leff sous la présidence de M. BOISSIERE Olivier, Président du CCAS.
Et après convocation en date du 14 avril 2026 faite au domicile.

Etaient présents : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Yves BRAULT, Rozenn JOUAN, Sophie GUENO, Géraldine LE LAY, Ginette LE CREURER, Carol DUJARDIN-BASQUE, Isabelle GOURIOU, Maryse LE DU, Anne-Marie NEVOT, Monique LORANT, Marie-Hélène GICQUEL, Christian BAUDET, Nicole BOUDET

Invité : Patrick SOLO, Maire délégué de PLOUAGAT
Absents excusés : Jacqueline BAUDRY, Manon AUBIN
Secrétaire : Mme LE BONHOMME

01-04-2026 : CCAS CHATELAUDREN-PLOUAGAT - Installation et rôle du CCAS

Suite à la délibération du conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat, en date du 21 mars 2026, fixant à 8 le nombre des membres issus du conseil pour siéger au Centre Communal d'action Sociale de Châtelaudren-Plouagat, le Président précise que les représentants de la société civile doivent être également au nombre de 8

Il procède à la présentation des membres de la Commission :

- Pour le Conseil Municipal : 8 membres élus : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Yves BRAULT, Rozenn JOUAN, Marion AUBIN, Sophie GUENO, Géraldine LE LAY, Ginette LE CREURER, Carole DUJARDIN-BASQUE

- Pour la société civile : 8 membres désignés : Isabelle GOURIOU, Jacqueline BAUDRY, Maryse LE DU, Anne-Marie NEVOT, Monique LORANT, Marie-Hélène GICQUEL, Nicole BOUDET, Christian BAUDET

Après présentation des membres, M. Le Président présente les missions du CCAS :

- Gestion de l'EHPAD
- Accompagnement social (banque alimentaire, logement), repas des anciens

La Commission Administrative, après délibération, valide cette proposition à l'unanimité.
Fait et délibéré à Châtelaudren- Plouagat, le 21 avril 2026.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Olivier BOISSIERE